



Déclaration préalable à la CAPD du 7 avril 2021

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD des Côtes d'Armor,

Nous sommes réunis ce jour, enfin, réunis en distanciel, si les serveurs de l'Éducation nationale le permettent, pour rendre hommage à la regrettée CAPD qui s'est éteinte brutalement suite à une Macronnite fulgurante.

Ce mépris des représentants du personnel et de la Fonction publique cumulés aura donné naissance à cette funeste loi de transformation de la Fonction publique présentée comme un progrès mais qui n'est en fait qu'une destruction à venir de la Fonction publique et des droits de ses agents, tout ceci dans un simulacre de concertation.

Le timing de cette « dernière » CAPD est fortement symbolique à plus d'un titre, notamment son report ce mercredi matin que nous dénonçons, a fortiori pour une « dernière » CAPD.

Tout d'abord un mot sur la Hors Classe, même si elle ne sera pas abordée durant cette CAPD, le SE-UNSA comme nous l'avons déjà fait, demande à ce que le critère discriminant soit celui de l'AGS.

Pour en revenir à la CAPD du jour, elle a lieu un an après le début d'un confinement général et quelques jours après celui d'un confinement décrété de nouveau par le Président de la République pour faire face à une crise sanitaire qui dure.

Pour beaucoup de nos collègues au sein des établissements scolaires, et aussi des directions académiques et rectorats, la sensation a été celle d'un flashback brutal, où tout a recommencé comme s'il ne s'était rien passé entre temps.

Entre les annonces du Président et l'envoi de la liste des professions prioritaires pour l'accueil des enfants, il aura fallu près de deux jours. Et une fois encore, ce sont nos collègues directeurs qui ont tout pris. Et ils ont dû, une fois encore, expliquer l'inexplicable aux parents, à savoir qu'ils ne pouvaient leur donner d'informations faute d'en avoir... Et, une fois encore, avec leurs collègues, ils y ont passé le week-end, ce que nous dénonçons fortement.

Bref, un an après, la même désorganisation et impréparation alors que ce scénario était pourtant prévisible et que les représentants de l'UNSA éducation et du SE-UNSA n'ont cessé d'alerter notre ministre pour qu'il envisage la préparation de cette période que beaucoup prédisaient !

De la même façon qu'il y a un an, les serveurs de l'Éducation nationale ont été inaccessibles hier pour la première journée d'enseignement à distance des collégiens, lycéens et d'une partie des écoliers.

Là encore cela interroge fortement. Il est vrai que la priorité lors du déconfinement n'a pas été de préparer un éventuel reconfinement. Par contre l'une des premières choses qui a été faite au niveau de la Fonction publique c'est de continuer à appliquer, coûte que coûte cette loi, la véritable urgence était là !

Et la crise sanitaire grave endurée n'a pas empêché d'autres funestes projets pour le service public comme la loi 4D et celle de la réforme de l'organisation de l'état territorial, dont l'application est totalement improductive pour nos citoyens qui ont plus que jamais besoin de ces services de l'état mais qui ne peuvent plus assurer leurs missions.

Honnêtement pour l'UNSA Fonction publique, Éducation et le SE-UNSA il y avait bien d'autres priorités en pleine crise, redonner des moyens à la fonction hospitalière publique par exemple, ou recruter les personnels suffisants dans l'Éducation nationale pour faire face à cette crise sanitaire qui impacte nos établissements depuis de nombreux mois et permettre des remplacements, où il y a de réels et sérieux problèmes. Et je n'oublie pas les autres services publics, quels qu'ils soient, eux aussi précieux dans cette gestion de crise. Et pourtant totalement oubliés...

Notre ministre aurait pu envisager de protéger ses personnels, prévoir leur vaccination par exemple. Ou de recruter le nombre d'AESH nécessaire pour accompagner les enfants qui en ont besoin, liste non exhaustive...

Malgré nos alertes répétées, et aussi parce que cette loi a été élaborée en même temps que celle de la loi dite de la confiance, nos collègues n'ont pas perçu l'importance de ce qui se tramait. Mais ils commencent maintenant à comprendre quel impact cela va avoir !

Nous avons pleinement conscience que cette loi n'a pas été choisie par les personnels administratifs mais qu'ils doivent l'appliquer, avec plus de charge de travail, plus de stress, et sans renforts de personnels, évidemment. Nous savons que ce n'est pas simple et nos critiques sont d'un ordre bien plus général.

Une vraie fête de l'opaque que cette loi de transformation la Fonction publique et de la disparition des CAPD. Les personnels pourront être nommés et avancés sans regard des représentants du personnel. Ils auront droit à une information minimale, voire laconique, et pourront faire un recours à partir d'informations qu'ils n'ont pas eues !

Les mutations devaient enfin être améliorées puisque sans représentants du personnel, dicit une circulaire officielle. Les résultats des permutations ont été catastrophiques cette année et nous sommes très inquiets pour les conséquences humaines de cette impossibilité de mutation pour nos collègues. A titre d'exemple personne n'a pu quitter les Côtes d'Armor pour le Finistère cette année alors que les demandes étaient très fortes !

Un vrai progrès que cette loi quand notre syndicat a dû menacer d'aller au tribunal afin d'avoir les listes des personnels, et pour quelle diffusion dans notre Académie !

Un autre volet de cette loi est d'accentuer le recrutement de contractuels, il est utile de rappeler qu'il y en avait déjà beaucoup dans l'Éducation nationale. C'est en cours et cela va se poursuivre puisque les places aux concours ont diminué. Pas grave s'il manque des personnels, on recrutera comme contractuels ceux qui n'ont pas eu le concours. Enfin cela est valable dans notre région, mais dans d'autres, on ne trouve pas de contractuels !

A propos de priorité, la réforme de la formation initiale est elle aussi une formidable réforme qui a vu le jour en pleine crise dont les décrets d'application sont sortis avant même que les tenants et aboutissants n'en soient connus, et pour comprendre cette « usine à gaz » il faudra au moins avoir un master !

Rassurez-vous, nous continuerons le combat et à lutter contre cette loi et la disparition des CAPD que nous dénonçons plus que jamais. Nous continuerons à soutenir nos collègues et à les aider ! Nous continuerons à dénoncer les conditions de travail de plus en plus difficiles, et ce ne sont pas ces derniers mois qui vont le démentir, alors que dans le même temps les CHSCT qui pointaient ces conditions sont eux aussi amenés à disparaître. Sans oublier les maigres services médicaux...

Nous continuerons dans l'intérêt de nos collègues et aussi en mémoire de ceux qui ont lutté pour que ces droits soient défendus, depuis plus d'un siècle au sein du SNI, puis SNI PEGC puis SE FEN et SE-UNSA.

En 1884, la loi Waldeck Rousseau a autorisé la création de syndicats mais pas pour les fonctionnaires, ceux-ci ont dû attendre 1946 pour que ce droit soit garanti aux agents de l'état et que les premiers organismes paritaires voient le jour. C'est ce que vient de supprimer ce gouvernement.

Je tiens à remercier mes prédécesseurs dans cette instance, notamment Guy le Trividic et Corinne Nédélec, je remercie aussi mes collègues actuels et passés qui ont défendu les personnels au nom des valeurs de l'UNSA, et je remercie également tous ceux qui nous ont fait confiance ces dernières années.

Les représentants du personnel du SE-UNSA continueront à défendre coûte que coûte leurs collègues, les élèves qu'ils accueillent et le service public parce qu'ils le méritent !

Vive le service public, vive le service public d'éducation !

Robin Maillot, Maxime Besnoux
Aurélie Le Floc'h, Marie Le Douce

Vos représentants du SE-UNSA 22 en CAPD